

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-371/SG/FP accordant un congé administratif à un conducteur principal des Travaux publics.

n° 70-371/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
7 avril 1970

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1970

Date du numéro
25 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de six mois huit jours à passer à 79- Niort, 800, route d'Aiffres, est accordé à M. Rémy Boudaud, conducteur principal des Travaux publics de l'Etat (8° échelon, groupe III) en service au Port de Commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port) qui aura accompli au 1° juin 1970, 2 ans 1 mois de séjour ininterrompu outre-mer.

Art. 2

— Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris en classe touriste sera délivrée à M. Rémy Boudaud, qui voyagera accompagné de son épouse et de ses trois enfants : Dominique née le 22-8-1953, Catherine née le 12-2-1957 et Laurence née le 23-2-1966, et quittera le Territoire par l'avion régulier du 1° juin 1970.

Art. 3

— M. Rémy Boudaud pourra prétendre, dans les conditions habituelles, au remboursement de ses frais de transport par voie ferrée en 2 classe Paris-Niort (79), tant pour lui-même que pour sa famille.

Art. 4

Les dépenses afférentes à la présente décision sont imputables au budget annexe du Port de Commerce.